



COMPTE RENDU - Séance du 24/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Gavaudun, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Éric CONGÉ**, Maire.

Date de convocation :	19.09.2019
Nombre de Conseillers	En exercice : 10
	Présents / Votants : 9
	Représenté : 1

Présent(e)s : Éric CONGÉ, Marie-Claude CHABEAUD Serge CAPMAS, Père BOISSIÈRE, Marie-France DURAND, Brigitte FEVRIJ et Sandrine BLOT, Adrien TEYSSÉDOU, Mélanie WOLFER
Représenté(e) : Claudie BLOT par Marie-Claude CHABEAUD
Secrétaire de séance : Éric CONGÉ

COMPTE RENDUS

Les comptes-rendus du 15 juillet et du 20 mai 2019 ont été approuvés à l'unanimité.

EMPLOI PERMANENT

Le maire E CONGE expose la situation. Pour pouvoir faire le contrat de la nouvelle employée, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'employée polyvalent pour les services de nettoyage en 22/35 et de garderie de l'école et de la mairie. Le maire précise que ce nouvel emploi est un emploi aidé « PEC » en CDD pour un an. La mairie bénéficiera d'une aide de 6000 euros annuel.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**.

ECOLE NUMERIQUE

Le maire E CONGE expose la situation. Le CDG propose de renouveler, avec quelques modifications, la convention sur l'école numérique.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**.

SDEE47

Madame MC CHABEAUD expose la problématique. Le SDEE47 propose d'adhérer à une convention permettant de faire partie d'un groupement d'achat pour l'achat de véhicules électriques.

Madame MC CHABEAUD explique que notre commune n'a pas de besoin de ce service.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal refuse **à l'unanimité**.

Le maire E CONGE expose la situation sur les luminaires. Le SDEE47 a installé des éclairages LED dans le bourg cet été. Ceux-ci sont unanimement appréciés. Cependant, il manque un éclairage sur la place derrière la halle et d'autre part il faut changer les horloges de l'éclairage public du bourg et du château, afin qu'ils ne se dérèglent plus et qu'on puisse avoir une extinction en pleine nuit (prévision 1 h-6 h pour l'éclairage public et 2 saisons été et hiver pour le château) pour économiser les finances communales et la planète.

Le devis pour ces équipements fourni par le SDEE47 est de 3895,42 € HT avec une contribution de la commune réduite à 1812,09 €

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**.

POINT SUR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Le maire E CONGE fait un point sur les projets en cours ou à venir de la communauté de communes.

Redevance Incitative

Un débat s'installe sur les conséquences du projet lié à la Redevance incitative. De nombreux points de mécontentement sont signalés. Devant la quantité de questions soulevées, le maire propose de faire une lettre à la présidente de la communauté. Madame Sandrine BLOT est chargée d'en rédiger la matrice qui sera amendée par les membres du conseil municipal.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**.

Le maire présente la nouvelle convention d'occupation des équipements liés aux ordures ménagères avec la CCBHAP.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**.

Compétence Sport

Monsieur le maire, vice président de la CLECT (chargée des transferts de compétence) rappelle l'historique de la compétence sport avec deux équipements pris en charge pour les communes de Villeréal et de Castillonès au moment de la fusion. La maire de Monflanquin a saisi la CLECT sur l'inégalité territoriale en termes de prise en charge des frais de gestion des équipements sportifs. La CLECT a fait une étude et propose au vote une prise en charge de 30 ou 40 % du fonctionnement des équipements pour les 6 sports ciblés, des subventions d'investissement sous forme de fond de concours pour l'investissement sportif et des aides pour la formation des bénévoles.

Ceci entraînerait une participation pour notre commune de l'ordre de 3000 € annuels. L'intérêt communautaire est reconnu par le conseil municipal qui regrette que d'autres intérêts communautaires (comme le patrimoine) ne soient pas pris en compte.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal demande **à l'unanimité** au maire de voter négativement en CLECT.

TEPOS

L'employé responsable du TEPOS Glenn VIOLET se tient à disposition des habitants pour les aider dans tous les dossiers d'économie d'énergie et de subventions liées aux projets.

Les projets les plus courants sont des projets d'isolation et de chauffage pour les particuliers, de pose de panneaux solaires pour les particuliers et les entreprises. Il est aussi possible de créer des centrales photovoltaïques sur des terrains agricoles déclassés. Pour notre commune, un appel est lancé à la population pour trouver un terrain agricole déclassé d'au moins 2000 m². Au bout de 20 ans, le propriétaire récupère l'investissement.

ASSOCIATION DE CHASSE

Madame MF Durand expose le projet de la société de chasse d'acheter un local qu'elle occupe et qu'elle a déjà aménagé depuis une dizaine d'années. Le prix d'achat est de 15 000 euros avec des frais de notaire estimés à 2200 euros. Le président de la chasse a fait une demande orale auprès du maire pour obtenir une aide exceptionnelle correspondant aux frais de notaire. La chasse étant d'utilité publique et l'association ne bénéficiant d'aucune aide pour sa salle, contrairement à d'autres associations, le maire propose de lui accorder une aide exceptionnelle. Le conseil étant **unaniment d'accord pour proposer une aide**, la discussion porte sur le montant. La proposition de 2000 euros recueille 7 voix et la proposition de 1000 euros 3 voix.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal approuve par sept voix contre 3 la subvention à hauteur de 2000 euros.

CHANGEMENT D'EMPLACEMENT AU CIMETIERE

Madame MC CHABEAUD expose la demande : Madame ARNAL est propriétaire dans le « vieux » cimetière d'une concession de 5 m² depuis longtemps. Elle souhaite obtenir une concession plus grande dans le « nouveau » cimetière. Pour cela, elle doit renoncer à son ancienne concession et acheter au prix actuel, 80 euros le m², le complément de surface acheté.

Après un débat permettant de mieux éclairer la décision,

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité**.

Monsieur le Maire lève la séance à 11 h 30.